



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 27 juin 2022

début : 13h45

Présidence :	M. Patrice Guenat, Syndic jusqu'à 14h10, puis Mme Sonia Hugentobler, Vice-Syndique
Municipaux :	Mme Muriel Preti MM. Patrick Emery, Roland Galley, Pierre Jordan et Michel Rochat

Ordonnance pénale

de délivrer une ordonnance pénale à l'encontre d'un habitant de Mézières qui a déposé du plastique et du sagex dans une benne à papier de l'écopoint.

Pocama

de valider la demande Pocama N°1870764 du Théâtre du Jorat pour une date supplémentaire le 7 septembre 2022 de 17h à 21h de la saison culturelle 2022;

de valider la demande Pocama N°1867775 pour le Festival Into The Corn qui aura lieu vers le terrain de foot à Mézières le 12 et 13 août 2022.

Parcelle N°576

d'autoriser les travaux d'aménagement de la place de stationnement devant l'habitation, le remplacement de la haie côté route par une haie mixte et l'installation d'une piscine hors-sol, conformément au plan remis. Tous les voisins parcellaires ont d'ores et déjà donné leur accord.

Parcelle N°2048

d'autoriser l'installation d'une piscine hors-sol ronde de 4m78 x 1m24, dès réception de la signature de tous les voisins parcellaires.

Parcelle N°4126

d'autoriser et de publier pendant 20 jours la demande d'abattage d'un pin noir devenu trop volumineux.

Parcelle N°4523

de signer l'annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation) pour la pose de 45.7 m² de panneaux solaires photovoltaïques. Ce dossier sera soumis à l'approbation de la DGTL, dès lors que le projet se situe hors de la zone à bâtir.

Affichage / La Paternelle

d'autoriser l'affichage sur le territoire communal du spectacle « Jack et les Haricots enchantés » qui se produira au Théâtre lausannois les 2, 3 et 4 décembre 2022.

CAMAC 208946 / Dufey

de délivrer le permis de construire pour l'agrandissement de la villa et le remplacement de production et de distribution de chaleur.

CAMAC 206768 / Acatama SA

tenant compte du rapport de visite de M. Pierre Jordan confirmant la conformité de l'exécution à la mise à l'enquête complémentaire et du rapport rédigé par le bureau Gemetris SA, de délivrer à Acatama SA le permis d'utiliser les locaux sis Chemin de l'Ecorcheboeuf 12 à Carrouge.

UPC / fouille

d'autoriser l'entreprise S. Roubaty SA à effectuer une fouille pour construire une chambre d'épissure à la Route d'En Bas à Carrouge pour la société UPC, selon plan remis.

Salle des Enfants Bourgeois

tenant compte des deux devis reçus, de confirmer à l'entreprise Remund Ethenoz à Moudon leur devis pour le remplacement des fenêtres et velux ainsi que la pose de stores.

Au nom de la Municipalité

La Vice-Syndique


Sonia Hugentobler

La Secrétaire


Valérie Pasteris



⇒ *prochaine séance municipale le 4 juillet 2022*